

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
6 janvier 2012

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

11 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Rehm Thierry, M. Merklings Eddy,
Mlle Tempel Isabelle

Date de convocation : 30 décembre 2011

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

Ordre du jour :

- 1- Décision modificative
- 2- Approbation devis panneau Transfert du Service Assainissement au S.D.EA.
- 3- Spectacle Noël et voyage scolaire
- 4- Choix bureau études et rénovation éclairage public
- 5- Soirée salle des fêtes
- 6- Loyer appartements communaux
- 7- Achat d'un vidéoprojecteur

1- OBJET : DECISION MODIFICATIVE EN RAISON DU REVERSEMENT FNGIR :

En raison du prélèvement par l'état du montant FNGIR pour 2011, il est nécessaire d'effectuer les écritures modificatives suivantes :

Prévoir en recettes au 7323 = 1280 euros - Prévoir en dépenses au 739116 = 1280 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative établie

2- OBJET : APPROBATION D'UN DEVIS POUR UN PANNEAU A L'AIRE DE JEUX

M. Le Maire expose le devis fourni par la société ENGEL pour la pose d'un panneau d'affichage obligatoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition et l'installation auprès de Engel à Phalsbourg, du panneau d'affichage pour la somme de 260 HT maximum.

3- OBJET : SPECTACLE DE NOEL DES ENFANTS DU RPI ET VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal décide :

- d'accorder au Maire un **budget de 200 €** destiné au paiement d'un spectacle de Noël pour les enfants des écoles maternelle et primaire du Regroupement pédagogique Ingenheim, Melsheim Scherlenheim, qui a eu lieu le 6 décembre dernier.

Chaque commune réglera cette somme à l'école respective, les fonds ayant déjà été avancés par les coopératives scolaires.

M. Le Maire informe par ailleurs le conseil que la classe de Scherlenheim et celle de Ingenheim vont participer à un voyage de 2 jours à l'Ecomusée en mai prochain.

Afin de contribuer à faire baisser le coût de cette sortie, dont les objectifs sont multiples, tant au niveau culturel qu'éducatif, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'accorder une subvention **de 500 € maximum** au Regroupement pédagogique, la somme finale nécessaire par enfant devant encore être précisée par les enseignants, selon les crédits obtenus lors des actions de l'école (ventes de Noël...).

Les crédits seront prévus au budget 2012.

4- OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le maire explique que suite à l'étude réalisée en 2009 par **ECOTRAL** et établissant un diagnostic de l'éclairage public de la commune, il est nécessaire de prendre une décision concernant le lancement d'une rénovation.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'étude menée par Ecotral, ainsi que le dossier présenté concernant le coût prévisionnel des travaux,

Après en avoir délibéré, décide

de retenir l'offre du bureau d'étude **ECOTRAL** de Strasbourg,

d'approuver le dossier d'avant projet et l'enveloppe financière des travaux pour un montant de **172 400 euros HT**,

de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et les autres subventions dont pourraient bénéficier ce projet,

d'autoriser le maire à signer ledit marché et les pièces afférentes.

d'établir le plan de financement comme suit :

- DETR
- Récupération de TVA
- Emprunt
- Reversement sur investissement d'Electricité de Strasbourg
- Fonds propres

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 à l'article 2151.

5- OBJET : SOIREE ORGANISEE A LA SALLE DES FETES

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de permettre à M. Yannick WENDLING, domicilié au 31 A rue des Moutons à Melsheim d'organiser une soirée projection à la salle des fêtes et de lui demander un **forfait de 100 euros**, soit la participation aux charges pour la mise à disposition de la salle, et de laisser l'entrée libre aux habitants du village. L'annonce de cette soirée sera faite au sein du bulletin communal « INFO FLASH ».

6- OBJET : LOYER DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal,

- Prends la décision d'augmenter le loyer du grand appartement communal (env 89 m2), suite au congé donné par le locataire sortant pour la fin janvier 2012. Le loyer du grand appartement sera de **550 euros et de 65 euros de charges** à compter de la prochaine location.

- Prends la décision d'augmenter le loyer de l'autre appartement communal (env 70 m2) une fois les travaux en cours achevés. Le loyer de cet appartement sera de **500 euros et de 60 euros de charges** à compter de la prochaine location.

7- OBJET : ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'achat d'un vidéo projecteur et de 4 clés USB pour les besoins de la mairie, pour un montant maximum de **500 euros H.T.**

Ont signé tous les membres présents,

Maisonnasse Patrick

Morgenthaler Jean-François

Lienhardt Marc

Rehm Thierry

Wending André

Richert Edith

Demezy Didier

Schaeffer Hubert

Ertz Mathieu

Schaeffer Mireille

Gredler Eric

Tempel Isabelle

Hammann Martin

Vautrin Thierry

Merklings Eddy